



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUN 2015

DCM 2015/32 Affaires Générales : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- n° 2015/56 du 17 avril 2015 Attribution du marché de fourniture de produits d'entretien à usage domestique et d'articles de droguerie - Lots 1 à 3.
- n° 2015/57 du 17 avril 2015 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'aménagement d'une médiathèque sur le territoire de la commune d'Oye-Plage.
- n° 2015/58 du 17 avril 2015 Avenant n°1 au lot n°2 « Réfection de la chaussée rue de Charogne » du marché de travaux « Réfection de voirie ».
- n° 2015/59 du 17 avril 2015 Avenant n°1 au lot n°3 « Aménagement et signalisation d'un arrêt de bus avenue Paul Machy » du marché de travaux « Réfection de voirie ».
- n° 2015/60 du 17 avril 2015 Avenant n°1 au lot n°4 « Accès pour les personnes à mobilité réduite au carrefour des feux tricolores avenue Paul Machy » du marché de travaux « Réfection de voirie ».
- n° 2015/61 du 22 avril 2015 Mise à disposition des salles CRINON, DE RETTE et DEGROS. Convention avec l'association dénommée OYE-PLAGE BASKET CLUB FEMININ.
- n° 2015/62 du 22 avril 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'école LES NATICES.
- n° 2015/63 du 22 avril 2015 Mise à disposition de la salle Saint Médard. Convention avec l'association dénommée FRATERNITÉ DES MALADES ET HANDICAPÉS DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/64 du 22 avril 2015 Mise à disposition de la salle DE RETTE. Convention avec l'association dénommée OYE-PLAGE BASKET CLUB.
- n° 2015/65 du 22 avril 2015 Signature d'un contrat de cession d'exploitation des droits avec la compagnie MICROMEGA pour le spectacle de marionnettes « On a volé le Père Noël ».
- n° 2015/66 du 22 avril 2015 Signature d'un contrat de cession d'exploitation des droits avec la compagnie MICROMEGA pour le spectacle de marionnettes « Batôa l'Africain ».
- n° 2015/67 du 22 avril 2015 Attribution du marché de travaux « Rénovation de la salle Gaston Cornet » - Lots 1 à 3.
- n° 2015/68 du 23 avril 2015 Bail de pêche.
- n° 2015/69 du 27 avril 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée TWIRLING CLUB « LES SILVERS STARS ».
- n° 2015/70 du 27 avril 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'école LES OYATS.
- n° 2015/71 du 04 mai 2015 Attribution du marché de fourniture « Fourniture de matériels et matériaux pour les services techniques communaux » - Lots 1 à 6.
- n° 2015/72 du 04 mai 2015 Attribution du marché de travaux « Revêtements et tracés des salles de sport » - Lots 1 et 2.
- n° 2015/73 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle Saint MÉDARD. Convention avec l'association dénommée OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE OYE-PLAGE.

- n° 2015/74 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/75 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle d'expositions de l'Espace DOLTO. Convention avec l'association dénommée CLUB D'ECHECS ANSERIEN.
- n° 2015/76 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle Saint MÉDARD. Convention avec l'association dénommée CLUB DE THÉÂTRE LA RITOURNELLE.
- n° 2015/77 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle d'expositions de l'Espace DOLTO. Convention avec l'association dénommée BOUILLON D'ARTISTES.
- n° 2015/78 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle d'expositions de l'Espace DOLTO. Convention avec l'association dénommée TENNIS DE TABLE CLUB DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/79 du 27 mai 2015 Mise à disposition de la salle d'expositions de l'Espace DOLTO. Convention avec l'association dénommée TENNIS DE TABLE CLUB DE OYE-PLAGE.
- n° 2015/80 du 27 mai 2015 Signature d'un contrat de désinsectisation et de dératisation pour le restaurant scolaire avec la société VALMI.
- n° 2015/81 du 27 mai 2015 Signature d'une convention de cession de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.
- n° 2015/82 du 27 mai 2015 Création d'une régie de recettes « Encaissement borne camping-car ».
- n° 2015/83 du 27 mai 2015 Tarification « Encaissement borne camping-car ».
- n° 2015/84 du 1^{er} juin 2015 Mise à disposition de la salle DE RETTE. Convention avec l'association dénommée TWIRLING CLUB « LES SILVERS STARS ».
- n° 2015/85 du 1^{er} juin 2015 Suppression de la régie de recettes « Encaissements divers matériels ».
- n° 2015/86 du 1^{er} juin 2015 Suppression de la régie de recettes « Encaissement des recettes liées aux activités scolaires ».
- n° 2015/87 du 03 juin 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'école LES SABLES.
- n° 2015/88 du 05 juin 2015 Avenant n°1 au marché « Achat et pose d'un columbarium et d'une stèle du souvenir dans le cadre de l'extension du cimetière communal d'Oye-Plage ».
- n° 2015/89 du 10 juin 2015 Convention de formation générale BAFD pour du personnel communal.
- n° 2015/90 du 12 juin 2015 Mise à disposition de la salle Saint MÉDARD. Convention avec l'association dénommée GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE OYE-PLAGE.
- n° 2015/91 du 12 juin 2015 Mise à disposition de la salle Jean CRINON. Convention avec l'association dénommée COMITÉ DES FÊTES D'OYE-PLAGE.

DCM 2015/33 Affaires Générales : Prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations / transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq / Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de prendre la compétence dite GEMAPI par anticipation et d'en transférer concomitamment son exercice à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq à compter du 1^{er} janvier 2016
- **DONNE** un avis favorable sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq portant sur l'ajout à son article 2 *COMPETENCES* - alinéa 4 *protection et mise en valeur de l'environnement*

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

sont d'intérêt communautaire :

- la réalisation, l'entretien, la gestion et le renouvellement des grands ouvrages d'évacuation des eaux des waterings de la région ainsi que l'exploitation de ces ouvrages.
 - la participation pour la définition de documents stratégiques à l'échelle du bassin hydraulique tels que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Delta de l'Aa, les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), les contrats de rivière, les études liées à la submersion marine.
 - La mise en œuvre d'actions menées dans le cadre du SAGE du Delta de l'Aa et du contrat de rivière de la Hem.
 - la réalisation de travaux expérimentaux de défense contre la mer visant à reconstituer le cordon dunaire du platier d'Oye et assurer une protection du lotissement des Ecardines.
 - l'action de lutte contre la prolifération des rats musqués par piégeage notamment pour la protection des berges.
 - la réalisation de travaux et d'actions visant à prévenir les inondations de la Hem, à atténuer leurs effets et limiter l'impact de des eaux de ruissellement s'évacuant dans la hem.
 - l'entretien des canaux dans le cadre d'une démarche collective menée à l'échelle du Calaisis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

DCM 2015/34 Affaires Générales : Adhésion de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq au syndicat mixte Institution Intercommunale des Waterings.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **25 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS** :
Mireille RIQUEMBOURG, José RIVAS, Dominique HAUW,

- **DONNE** son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq au syndicat mixte fermé appelé **Institution Intercommunale des Waterings.**

DCM 2015/35 Affaires Scolaires : Changement de nom d'école suite à la fusion des écoles Les Sables et Les Oyats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE** de procéder à la nouvelle dénomination de l'école élémentaire issue de la fusion des écoles Les Sables et Les Oyats qui s'appellera : **ECOLE LES DUNES D'OYE.**

DCM 2015/36 Urbanisme : Instruction des autorisations d'urbanisme – signature d'une convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** la convention Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol pour le compte des communes et EPCI,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq de la signer,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'Oye-Plage de la signer et d'y recourir.

DCM 2015/37 Urbanisme : Incorporation dans le domaine privé puis public communal de la voirie et réseaux divers du lotissement Copronord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de procéder à la reprise des voies et réseaux divers rue du Hasard et rue de Bourgogne réalisés en 2005 par la Société Copronord en faisant application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,
- **DECIDE** de procéder au transfert de propriété par acte administratif reçu par Monsieur le Maire d'Oye-Plage,
- **DECIDE** qu'après publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, il sera procédé au transfert de domanialité du domaine privé communal au domaine public communal conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière,
- **AUTORISE** Madame Mireille RIQUEMBOURG première Adjointe au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune pour signer l'acte à intervenir dont les frais seront entièrement à la charge du lotisseur.

DCM 2015/38 Urbanisme : Incorporation dans le domaine privé d'un espace vert cadastré section BE 349 - allée des Mimosas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable à l'incorporation de l'espace vert cadastré section BE n° 349 au prix d'un euro, Allée des Mimosas, en faisant application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière sous couvert du respect de l'engagement de l'Association Syndicale Libre de la Résidence Basse-Rue,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition dont les frais seront à l'unique charge de l'Association Syndicale Libre de la Résidence Basse-Rue.

DCM 2015/39 Urbanisme : Incorporation dans le domaine privé puis public communal de la voirie et réseaux divers de l'ancien lotissement rue Charles-Paul Gresset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à la reprise de l'impasse cadastrée section AR n° 215 représentant une superficie de 242 m² et des réseaux divers, en faisant application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,
- **PROCEDE** au transfert de propriété par acte administratif reçu par Monsieur le Maire d'Oye-Plage,
- **DECIDE** qu'après publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, il sera procédé au transfert de domanialité du domaine privé communal au domaine public communal conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière,
- **AUTORISE** Madame Mireille RIQUEMBOURG première Adjointe au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, pour signer l'acte à intervenir dont les frais seront à la charge de la commune.

DCM 2015/40 Urbanisme : Acquisition de la parcelle AL n° 31 Route des Dunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable à l'achat de la parcelle cadastrée Section AL n° 31 d'une superficie cadastrale de 4992 m² au prix estimé par le Service France Domaine à 5000€,
- **DESIGNE** Maître Fauquet notaire à Audruicq pour établir et dresser l'acte,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition.

DCM 2015/41 Urbanisme : ZAC « La Porte des Petits Moulins » : Cahier des Charges de Cession de Terrain et son annexe / Cahier des Prescriptions Architecturales, Environnementales et Paysagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS** : Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX, Daniel HAMEAU, Thomas INGLARD,

- **APPROUVE** le Cahier des Charges de Cession de Terrain de la ZAC « La Porte des Petits Moulins » et son annexe,
- **APPROUVE** le Cahier des Prescriptions Architecturales, Environnementales et Paysagères de la ZAC « La Porte des Petits Moulins ».

DCM 2015/42 Urbanisme : Compte Rendu Annuel d'Activité (C.R.A.C.) 2014 de la concession d'aménagement « ZAC de la Porte des Petits Moulins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS** : Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX, Daniel HAMEAU, Thomas INGLARD,

- **APPROUVE** le C.R.A.C 2014 de la concession d'aménagement « ZAC de la Porte des Petits Moulins».

DCM 2015/43 Urbanisme : Demande d'agrément Loi « Pinel » pour l'application du dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **DEMANDE** l'agrément pour l'application du dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif, selon la procédure prévue par l'article 4 du Décret n° 2013-517 du 19 juin 2013,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DCM 2015/44 Urbanisme : Extension du réseau de distribution d'électricité pour desserte d'une impasse Rue de la Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable à la prise en charge par la Commune de 3 092,19 € HT.

DCM 2015/45 Urbanisme : Transfert de la salle Gaston Cornet au sein du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **ACTE** que la commune reste propriétaire de la parcelle cadastrée à l'époque section BD n°158 d'une superficie de 1164 m² (reprise aujourd'hui au cadastre sous le n° BD 878 p) et de fait est propriétaire de la construction édifiée sur son sol,
- **INTEGRE** de fait la salle Gaston Cornet dans l'actif communal,

- **ENTERINE** la mise à disposition de la salle du 3^{ème} âge au profit du BAS depuis plus de 30 ans (du 1/04/1985 à ce jour) pour compenser l'investissement effectué à l'époque par le Bureau d'Aide Sociale,
- **DECIDE** de mettre à disposition gracieuse la salle Cornet pour les activités du CCAS,
- **MODIFIE** la section d'investissement du budget primitif communal comme suit :
 - crédits budgétaires à prévoir - opérations d'ordre - pour le montant de 164 361,75€.
 - titre d'ordre budgétaire au compte 1021 -apports – dotation- pour le montant de 164 361,75€.

DCM 2015/46 Urbanisme : Expropriation pour cause d'utilité publique du chemin belle vue et modification de son tracé en impasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **EMET** un avis favorable à la modification de l'emprise du chemin à intégrer dans le domaine public communal sous forme d'impasse avec tous les aménagements nécessaires tel qu'il résulte du plan établi par le Cabinet de Géomètres BPH à Ardres, qui se traduit notamment par l'élargissement de l'entrée Est de l'impasse, la création d'une zone de retournement à l'extrémité Ouest, la création de places de stationnement, l'enfouissement des réseaux aériens, la création d'un réseau d'éclairage public, la création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, la création d'un réseau d'assainissement collectif d'attente,
- **AUTORISE** le lancement d'une enquête parcellaire qui sera menée parallèlement à l'enquête d'utilité publique,
- **SOLLICITE** de Madame la Préfète du Pas de Calais l'ouverture de ces deux enquêtes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de ces procédures.

DCM 2015/47 Affaires Sociales : Agenda d'Accessibilité Programmée : demande de prorogation du délai de dépôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une prorogation du délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée de 9 mois pour pouvoir déposer ce dossier en Préfecture au plus tard le 27 Juin 2016.

DCM 2015/48 Finances : Subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant de 500 € à l'association Maisons & Jardins Fleuris,
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 550 € à l'association Encor.
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement hors transport d'un montant de 10 000 € à l'association Basket-Club Oye-Plage Féminin. Le montant et les modalités d'attribution de la subvention seront fixés dans la convention d'objectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer les conventions d'objectifs et de moyens.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2015.

DCM 2015/49 Finances : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité et gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **FIXE** le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal, relatif au transport et à la distribution de gaz et d'électricité, au taux maximum, qui sera revalorisé automatiquement, chaque année, par application de l'Index Ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

DCM 2015/50 Finances : Convention de répartition des charges d'investissement entre le SIRA et la commune d'Oye-Plage pour l'installation de 6 hydrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** que l'opération de travaux soit réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SIRA et financée sous la forme d'une participation communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges d'investissement avec le SIRA.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de la commune.

DCM 2015/51 Personnel : Logement de fonction : actualisation de la délibération 2008/01/03.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **ACTUALISE** la délibération 2008/01/03 comme suit :
 - l'agent technique chargé du gardiennage des salles municipales et des écoles bénéficie d'une concession de logement gratuite accordée par nécessité absolue de service au 7 rue des écoles
 - l'agent bénéficiant d'un logement de fonction supporte l'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes au logement, les charges accessoires (eau, gaz, électricité, téléphone et chauffage), les impôts et taxes liés à l'occupation de l'habitation, la souscription d'une assurance.
 - le logement de fonction est non cumulable avec l'indemnité d'astreinte et les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires
 - le logement de fonction peut être cumulable avec toutes les autres primes, notamment avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
 - toute occupation d'un logement de fonction est temporaire, précaire et révocable. L'agent n'a aucun droit à rester dans le logement quand les conditions d'attribution ne sont plus réunies. (CGPPP - art L2122-2 et R2124-73)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté individuel d'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

DCM 2015/52 Personnel : Création / suppression de poste – Mise à jour du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'ouvrir et fermer les postes comme énuméré
- **DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu pour être affiché et paraphé le 26 juin 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 26 juin 2015

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE

